



AVIS DE COURSE

COUPE REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

Grade : 5a

Samedi 1^{er} et dimanche 2 Juin 2013

Les Sables d'Olonne, Port Bourgenay, Brétignolles sur Mer

Autorité Organisatrice :
la Ligue de Voile des Pays de la Loire et le Comité Départemental de Voile Vendée,
en collaboration avec
les Sports Nautiques Sablais,
l'AN Bourgenay,
le CN Brétignolles.

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B pour les windsurfs,
 - 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
 - 1.3 les règlements fédéraux.
 - Les règles des classes concernées et règles de compétitions communes : Bic Techno 293 OD et Raceboard, approuvées par l'ISAF et Raceboard Espoir Glisse définie par la FFV
 - Le règlement du championnat de ligue 2012 / 2013 et ses avenants
 - Le règlement de sélection des championnats de France minimes et espoirs 2013
 - 1.4 Toute modification aux règles de classe doit être préalablement approuvée par la classe
 - 1.5 Sécurité et équipement : les matériels et équipements obligatoires en application de la réglementation particulière de chaque classe.
 - 1.6 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique
(Adresse du document sur le site internet de la FFVoile :
http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf)
 - 1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à :
- 3.1.1 - tous les bateaux des classes :

LES SABLES d'OLONNE :

- Série admise à courir en dériveur : OPTIMIST Benjamins et Minimes

PORT BOURGENAY :

- Séries admises à courir en dériveurs : 420-470-D5-l'équipe-europe-Finn-fireball-laserradial-laserstandard-laser4.7- 29er, D6 et skiff, IND

BRETIGNOLLES sur MER

- Séries admises à courir en catamaran : Catamaran Minime, Catamaran Espoir

- Séries admises à courir en Windsurf

Bic Techno 293D minime et Espoir, Raceboard Espoir et senior.

<http://www.voilepaysdelaloire.com/regater/windsurf/groupes-et-categories>

- VRC : Classe 1m

3.2 **ATTENTION INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

Inscription en ligne OBLIGATOIRE **avant le 25 mai** sur le site de la Ligue de Voile des Pays de la Loire : www.voilepaysdelaloire.com

CONFIRMATION OBLIGATOIRE le samedi 1^{er} juin 2013

Les concurrents doivent confirmer leurs inscriptions aux bureaux des inscriptions de chaque club concerné le samedi 1^{er} Juin de 9h30 à 12h30.

Le règlement des inscriptions et l'autorisation parentale pour les mineurs se feront sur chaque site.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Avant le 25 mai 2013, les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes séries	30 € / coureur, repas inclus
VRC	6 € Possibilité de repas la veille avec les autres concurrents (+12€)

Après le 25 mai inclus, l'inscription à la coupe régionale sera de 35 €.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

- **SAMEDI 1^{er} juin 2013 de 9H30 à 12H30** sur chaque site organisateur concerné.

Jours de Course toutes séries sauf VRC

- **Samedi 1^{er} juin** : 1^{er} signal d'avertissement à 14h00 pour tous les ronds des 3 clubs, 1 à plusieurs courses à suivre,
- **Samedi 1^{er} juin** : à partir de 19h30 pot d'accueil pour les organisateurs et les coureurs sur chaque site organisateur concerné,
- **Samedi 1^{er} juin** : à partir de 20h30 repas pour les organisateurs et tous les équipages des trois sites concernés à la salle **des Fêtes de la Chaume , Quai GEORGES V aux Sables d'Olonne .**
- **Dimanche 2 juin** : 1^{er} signal d'avertissement à 10h00 pour tous les ronds des trois clubs, une à plusieurs courses à suivre.
- **Dimanche 2 juin** remise des prix à partir de 17h00 sur chaque site organisateur concerné
- **VRC** : courses seulement le dimanche 2 juin : mise à disposition 10h00



5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 H

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront affichées dès l'ouverture des inscriptions

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Trapèze ou banane ou triangle

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués par série pour les 1^{ers} de la Coupe Régionale des Pays de la Loire.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Coupe régionale des Pays de la Loire », à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Possibilité aux accompagnateurs (parents, entraîneurs, ...) de participer au repas du samedi soir.

Prix : 12€ par personne - Inscription avant le 25 mai.

Après cette date, l'inscription sera en fonction des possibilités du traiteur.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- Ligue de Voile des Pays de la Loire : 02 40 58 61 25 / 09 80 87 50 83
- Les Sports Nautiques Sablais : 02 51 21 63 00
- AN Bourgenay : 02 51 22 02 57
- CN Brétignolles : 02 51 33 81 44



Hébergements : site LES SABLES d'OLONNE

- 1) Institut Sports Océan - 02 51 95 15 66, Les Sables d'Olonne
- 2) Office de Tourisme : 02 51 96 85 85
- 3) Centre KER NETRA : 02 51 32 05 06 (pour groupes au Château d'Olonne)
- 4) Résidence ORION : 02 51 21 31 65, Les Sables d'Olonne
- 5) Résidence MAEVA : 02 51 95 71 53, Les Sables d'Olonne et le Château d'Olonne
- 6) Village de vacances VAL : 02 51 32 72 93 (studios - appartements sur le port des Sables d'Olonne)
- 7) Pierre & Vacances Château d'Olonne
- 8) Camping 4 étoiles mobil-homes et résidence <http://www.chadotel.com/>
 - Les Dunes 02 51 32 31 21
 - Les Roses 02 51 95 10 42 le plus près du lieu de la régata
 - Résidence de la Plage 02 51 23 91 00



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris - email: jury.appel@ffvoile.fr